



## Date d'effet pour pension alimentaire

Par **suzan**, le **02/02/2010** à **13:28**

Bonjour,

Après quelques péripéties, mon jugement de divorce est (enfin) intervenu mi-janvier (procédure par consentement mutuel sur demande conjointe engagée en mai 2009! pour une procédure censée être rapide...).

Ma question est: à partir de quelle date est due la pension alimentaire? est-ce à compter du jugement (donc pour janvier)? du mois suivant le jugement (février)? ou de la date d'effet fixée par le juge (dans mon cas, date de la séparation)?

En vous remerciant par avance pour vos réponses.

Cordialement.